Déclarer à une caissière “Je suis un soldat. On va se venger des Américains et des sionistes” constitue-t-il une apologie du terrorisme ?

29/03/2021 à 13h33



Les propos vindicatifs sont certes effrayants, mais critiquer l’attaque mortelle contre le général iranien Qassem Soleimani, constitue-t-il une apologie du terrorisme ? C’est la question à laquelle le tribunal correctionnel s’est efforcé de répondre.

Début janvier 2020, Farid fait ses courses dans un supermarché. Au moment de payer ses achats, il lance à la caissière : *” Je suis un soldat de Qassem Soleimani. On va se venger des Américains et des sionistes. On m’a engagé pour faire le ménage “*. (N.D.L.R. : Le général iranien Soleimani avait été tué 4 jours plus tôt dans une attaque de drone programmée par les États-Unis).

(…)

Au procès, face à un ministère public qui requiert 8 mois d’emprisonnement, M^{e} Chninif interroge le tribunal : *” De quel acte terroriste aurait-il fait l’apologie ? Il dit être pour l’élimination de Daech. Il soutient Bachar ? Il a été un*

rempart de la laïcité. Il est contre le sionisme ? Certains Juifs le sont aussi. Quant à Soleimani, il était général d'un État reconnu par l'ONU".

Le prévenu est relaxé de la prévention d'apologie, mais écope tout de même de 3 mois de prison pour conduite sans permis. Il est vrai que l'homme est coutumier du fait et son casier ne comporte pas moins de 15 mentions. Sa peine reste néanmoins aménageable.

www.lindependant.fr